

Nom commercial: Nicotinamide EP/USP

Numéro de la matière: 781550

Version: 1 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 14.08.23

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nicotinamide EP/USP

N° d'article 78155000

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

##### **Pictogrammes de danger**



##### **Mention d'avertissement**

Attention

##### **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

##### **Conseils de prudence**

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### **2.3. Autres dangers**

Nom commercial: Nicotinamide EP/USP

Numéro de la matière: 781550

Version: 1 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 14.08.23

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **Composants dangereux**

##### **nicotinamide**

No. CAS	98-92-0		
No. EINECS	202-713-4		
Concentration	>=	50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Eye Irrit. 2		H319

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1. Description des premiers secours**

##### **Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

##### **En cas d'inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Appeler aussitôt un médecin.

##### **En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

##### **En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

##### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

##### **Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Mousse, Produits extincteurs en poudre

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possible. En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrrogénéation nocifs pour la santé. Oxyde d'azote ( NOx ); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Nom commercial: Nicotinamide EP/USP

Numéro de la matière: 781550

Version: 1 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 14.08.23

**Autres données**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. Porter équipement de protection. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Eviter le dégagement de poussières. Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales (avec filtre Type H(BS5415)).

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Le produit est capable d'explosion de poussière. Eviter la formation de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart des sources d'inflammation, du feu et de la lumière ouverte. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Classes de stockage**

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement direct du soleil.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****nicotinamide**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme

Nom commercial: Nicotinamide EP/USP

Numéro de la matière: 781550

Version: 1 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 14.08.23

Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	43.75	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12.5	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12.5	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	21.88	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12.5	mg/kg

**Concentration sans effet prévisible (PNEC)****nicotinamide**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0.33	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Conditions	Occasionel	
Concentration	10	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	1.1085	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	

Nom commercial: Nicotinamide EP/USP

Numéro de la matière: 781550

Version: 1 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 14.08.23

Concentration	423.5	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0.1109	mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les brouillards. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail.

### Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P1; FFP1 (EN 149)

### Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.4 mm
Temps de pénétration	> 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Matériau approprié	caoutchouc butyle
Épaisseur du gant	0.7 mm
Temps de pénétration	> 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

### Protection du corps

nécessaire; Tablier; Bottes; Combinaison de protection

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	solide
Couleur	crème
Odeur	pratiquement inodore
État de la matière	Poudre

### Point de fusion

Valeur	128	à	131	°C
--------	-----	---	-----	----

### Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	224	°C
Pression	20	hPa

### inflammabilité

Ne s'enflamme pas

### Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque	Non applicable
----------	----------------

### Point d'éclair

Valeur	> 150	°C
--------	-------	----

### Température d'inflammabilité

Nom commercial: Nicotinamide EP/USP

Numéro de la matière: 781550

Version: 1 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 14.08.23

Valeur	440		°C
<b>température de décomposition</b>			
Valeur	150		°C
<b>valeur pH</b>			
Valeur	6	à	7.5
Concentration/H <sub>2</sub> O	50	g/l	
température	20	°C	
<b>solubilité(s)</b>			
éthanol			
Valeur	660		g/l
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
log Pow	-0.38		
température	21	°C	
méthode	92/69/EEC, A.8		
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	0.00045		Pa
température	25	°C	
méthode	92/69/EEC, A.4		
<b>Densité et/ou densité relative</b>			
Valeur	1.4		g/cm <sup>3</sup>
température	25	°C	
méthode	OECD 109		
<b>Caractéristiques des particules</b>			
Type	d10		
granulométrie	84.95		µm
méthode	OECD 110		
Type	d50		
granulométrie	141.69		µm
méthode	OECD 110		
Type	d90		
granulométrie	209.92		µm
méthode	OECD 110		

**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**

Valeur	691	à	1000	mg/l
température	20	°C		

**propriétés explosives**

évaluation Le produit est capable d'explosion de poussière.

**Propriétés comburantes**

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Nom commercial: Nicotinamide EP/USP

Numéro de la matière: 781550

Version: 1 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 14.08.23

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Eviter la formation de poussières. Le produit n'est pas explosible à l'état de livraison, mais le risque d'explosion des poussières survient en cas d'enrichissement de l'atmosphère en poussières fines.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter la formation de poussières. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.5. Matières incompatibles**

Agents d'oxydation

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****nicotinamide**

Substance de référence	nicotinamide	
Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	> 2500	mg/kg
méthode	OECD 423	

**nicotinamide**

Substance de référence	nicotinamide	
Espèces	souris	
DL50	2500	mg/kg

**nicotinamide**

Espèces	rat	
DL50	3530	mg/kg
méthode	OCDE 401	

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****nicotinamide**

Substance de référence	nicotinamide	
Espèces	lapin	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****nicotinamide**

Espèces	rat	
CL 50	> 3.8	mg/l
Durée d'exposition	4	h
méthode	OECD 436	

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****nicotinamide**

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****nicotinamide**

Espèces	lapin
---------	-------

Nom commercial: Nicotinamide EP/USP

Numéro de la matière: 781550

Version: 1 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 14.08.23

évaluation	irritant
méthode	OCDE 405

**Sensibilisation (Composants)****nicotinamide**

Voie d'exposition	dermale
Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 406

**nicotinamide**

Voie d'exposition	par inhalation
Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 406
Remarque	Aucun données connues.

**Mutagénicité (Composants)****nicotinamide**

évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
méthode	OECD 471

**nicotinamide**

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode	OECD 473

**nicotinamide**

Espèces	souris
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
méthode	OECD 474

**Toxicité reproductrice (Composants)****nicotinamide**

Espèces	lapin
évaluation	Aucun effets négatifs
méthode	OECD 414

**Cancérogénicité (Composants)****nicotinamide**

Espèces	souris
évaluation	Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****nicotinamide**

Substance de référence	nicotinamide		
	Voie d'exposition orale		
Espèces	rat		
NOAEL	215	mg/kg	
Durée d'exposition	28	d	

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)**

Nom commercial: Nicotinamide EP/USP

Numéro de la matière: 781550

Version: 1 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 14.08.23

**nicotinamide**

Espèces	guppy ( <i>Poecilia reticulata</i> )		
CL 50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****nicotinamide**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition	24	h	
méthode	OCDE 202		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

**Toxicité pour les algues (Composants)****nicotinamide**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

**nicotinamide**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
NOEC		560	mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

**Toxicité pour les bactéries (Composants)****nicotinamide**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE 10		4235	mg/l
Durée d'exposition	18	h	
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité (Composants)****nicotinamide**

Valeur	95	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable	
méthode	301 E	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	-0.38	
température	21	°C
méthode	92/69/EEC, A.8	

**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****nicotinamide**

log Pow	-0.38	
température	20	°C
méthode	OCDE 107	

**12.4. Mobilité dans le sol**

Nom commercial: Nicotinamide EP/USP

Numéro de la matière: 781550

Version: 1 / CH

Date de révision: 14.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 14.08.23

**Mobilité dans le sol (Composants)****nicotinamide**

Ne va pas être absorbé par le sol.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**Emballages contaminés**

Eliminer comme le produit non utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

**Informations complémentaires**

Nom commercial: Nicotinamide EP/USP

Numéro de la matière: 781550

Version: 1 / CH

remplace la version: - / CH

Date de révision: 14.08.2023

Date d'impression 14.08.23

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.